



OPÉRATION PARRAINAGE



OFFRE DE PARRAINAGE SPECIALE ANNIVERSAIRE

+ 100 € * POUR VOUS ET VOTRE FILLEUL

Pour célébrer les 10 ans de la SCPI Eurovalys,
l'offre de parrainage Advenis Gestion Privée évolue :



POUR VOUS

JUSQU'À **200 € * + 100 € OFFRE ANNIVERSAIRE**

Pour chaque filleul qui devient client Advenis Gestion Privée



POUR VOS FILLEULS

JUSQU'À **80 € * + 100 € OFFRE ANNIVERSAIRE**

Vous êtes **satisfait** du service apporté
par Advenis Gestion Privée, **faites-en profiter vos proches ** !**

* Offre de parrainage spéciale anniversaire valable jusqu'au 31 décembre 2025, uniquement sur les SCPI. [Voir les conditions de l'offre](#) / ** Sauf membre du même foyer fiscal.

Document publicitaire émis
par Advenis Gestion Privée, une marque d'Advenis Wealth Management

COMMENT PARRAINER EN TOUTE SIMPLICITÉ ?

- 1** | **Prévenez votre filleul** qu'il recevra notre offre de parrainage à signer via Docusign.
- 2** | **Signez le formulaire** que votre conseiller vous adressera également via Docusign.
- 3** | **Votre conseiller** vous informera vous et votre filleul, de l'envoi et du montant des chèques cadeaux gagnés.
- 4** | **Recevez vos chèques cadeaux dématérialisés** en fonction des produits et services souscrits par votre filleul auprès d'Advenis Gestion Privée.

FORMULAIRE PARRAINAGE



PARRAIN

Nom : Prénom :
E-mail :
Adresse :
Code postal : [][][][][][] Ville :
Port. : [][][][][][][][][][] Conseiller :



FILLEUL

☐ M. ☐ Mme

Nom : Prénom :
Date de naissance : / / Profession :
Adresse :
Code postal : [][][][][][] Ville :
Port. : [][][][][][][][][][]
E-mail :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de l'opération de parrainage 2025 d'ADVENIS GESTION PRIVÉE et déclare les accepter sans réserve.

Date et signature du parrain

--

Date et signature du filleul

--

Conditions générales

Parrainage 2025 - Advenis Gestion Privée

Version en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Les présentes conditions générales du programme de Parrainage ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles Advenis Gestion Privée propose à ses clients d'inciter d'autres personnes (particuliers ou professionnels) à souscrire l'une des offres de produits ou services proposés par Advenis Gestion Privée, en contrepartie d'avantages promotionnels et/ou de chèques-cadeaux. Le présent programme de parrainage peut être souscrit jusqu'au 31 décembre 2025 (date d'envoi à Advenis Gestion Privée du formulaire de parrainage complet rempli et signé).

Article 1 – Définitions

Advenis Gestion Privée, une marque d'Advenis Wealth Management, 12 rue Médéric, 75017 Paris - SAS au capital de 325 230 € - RCS Paris 431 974 963 - Code APE 6622Z - TVA Intracommunautaire FR51431974963 - Intermédiaire en assurance, Conseil en investissements financiers, Intermédiaire en opérations de banques, immatriculée auprès de l'Orias : n° 07003610. Garantie financière et RCP conformes au Code des Assurances et au Code monétaire et financier - Transaction sur immeubles et fonds de commerce - Carte professionnelle n° CPI 7501 2016 000 014 284 délivrée par la Chambre de commerce et de l'Industrie de Paris. Non détention de fonds - Garantie Financière de 110 000 € et RCP auprès de MMA IARD, 160 rue Henri Champion, 72030 Le Mans cedex 09.

Parrain éligible :

Le Parrain doit être un client d'Advenis Gestion Privée ayant souscrit à une offre Advenis Gestion Privée, être à jour du paiement des sommes dues au titre des produits et/ou services souscrits et ne pas être en cours de résiliation. Tout Parrain qui n'est pas à jour du paiement correspondant à ses engagements contractuels pris par l'intermédiaire d'Advenis Gestion Privée, a la possibilité de parrainer un Filleul, mais dans ce cas seul le Filleul bénéficiera des avantages promotionnels résultant de l'opération de parrainage. Les Parrains doivent être majeurs et ne pas faire l'objet d'une mesure de protection juridique.

Sont exclus de cette opération les salariés et mandataires sociaux d'Advenis Gestion Privée, d'une société faisant partie du groupe Advenis et/ou Inovalis qui ne sont pas des Parrains éligibles.

Filleul éligible :

Le Filleul doit se situer dans la cible de clientèle d'Advenis Gestion Privée, à savoir ayant un patrimoine ou des revenus permettant l'intervention d'Advenis Gestion Privée en qualité de professionnel de la gestion de patrimoine.

Les offres Advenis Gestion Privée ne sont pas destinées aux US Persons. Si vous répondez aux critères suivants vous pouvez être considéré(e) comme une US Person : vous êtes détenteur d'un passeport américain, d'une green card, êtes né(e) aux USA, disposez d'une adresse de domicile ou postale aux USA, d'une adresse «in care of» (domicilié chez) ou d'une poste restante («hold mail») comme seule adresse, détenez un numéro de téléphone US, donnez procuration à une personne résident aux USA, réalisez des virements réguliers vers des comptes domiciliés aux USA.

Sont exclus de cette opération :

- les personnes qui sont déjà des clients ou prospects d'Advenis Gestion Privée ;
- les salariés et mandataires sociaux d'Advenis Gestion Privée, d'une société faisant partie du groupe Advenis et/ou Inovalis qui ne sont pas des Filleuls éligibles ;
- les membres du foyer fiscal d'un client Advenis Gestion Privée.

Les Filleuls doivent être majeurs et ne pas faire l'objet d'une mesure de protection juridique.

Article 2 – Conditions d'accès à l'offre de parrainage Advenis Gestion Privée

2.1 Conditions pour le Parrain

Un client particulier a la possibilité de parrainer un client professionnel et réciproquement.

Un membre Parrain a la possibilité de parrainer jusqu'à 5 Filleuls sur la durée de validité de l'opération de parrainage, et peut percevoir dans ce cadre des chèques cadeaux dans la limite de 1 500 €.

2.2 Conditions pour le Filleul

Le Filleul ne pourra bénéficier de d'un seul parrainage au titre de la première souscription / adhésion / acquisition qu'il réalisera par l'intermédiaire d'Advenis Gestion Privée.

2.3 Modalités de participation

Toute personne souhaitant participer à l'opération de parrainage d'Advenis Gestion Privée devra respecter les modalités suivantes :

- remplir et signer un formulaire de parrainage qui devra comporter :
 - les coordonnées complètes du ou des Filleul(s) telles que prévues dans le formulaire ;
 - l'attention du Parrain est attirée sur le fait que le Filleul sera informé de l'identité de son Parrain et du montant qui sera perçu par ce dernier dans le cadre de l'opération de parrainage ;
 - la signature du Parrain ainsi que le nom et la signature du Conseiller en Gestion Privée.
- remettre au Conseiller en gestion privée le formulaire dûment rempli au plus tard le 31 décembre 2025. Dans les meilleurs délais, le Conseiller en gestion privée adressera au Parrain un e-mail accusant réception de son souhait de participer à l'opération de parrainage et lui confirmera, par e-mail, l'éligibilité des Filleuls proposés à l'opération de parrainage.

À compter de cette date, le Conseiller Advenis Gestion Privée prendra contact avec le ou les Filleul(s). Les Filleuls ne sont tenus à aucun engagement contractuel envers Advenis Gestion Privée qui ne sera pas responsable envers le Parrain si le Filleul refuse de donner une suite à la sollicitation d'Advenis Gestion Privée. Les Coordonnées du Filleul remises par le Parrain ne seront utilisées que pour les présentes fins de l'Opération de parrainage.

Article 3 – Offre de parrainage Advenis Gestion Privée – Primes de parrainage

Sous réserve que le Parrain ou son Filleul ait communiqué une adresse e-mail valide préalablement à la validation de la souscription / adhésion / acquisition du Filleul, le Parrain bénéficiera de chèques-cadeaux dont le montant sera en fonction du produit ou de l'offre définitivement souscrit par le Filleul.

Le programme de parrainage sera valable après vérification et validation définitive de la souscription / adhésion / acquisition du Filleul (signature des documents contractuels, paiement par le Filleul des frais correspondant à la souscription, et délais de rétractation, le cas échéant, échus).

Advenis Gestion Privée et le Parrain demeureront seuls responsables des conséquences fiscales pour elles-mêmes de la remise et de la réception des primes de parrainage. Le Parrain s'engage à se renseigner auprès des services des impôts compétents quant au traitement fiscal des primes de parrainage versées par Advenis Gestion Privée.

En tant que Responsable de Traitement, Advenis Gestion Privée vous informe que la collecte des données personnelles du présent document a pour finalité de répondre à l'intérêt légitime suivant : contacter les filleuls désignés par vos soins dans le cadre du programme de parrainage. Les données des filleuls ne seront utilisées qu'une seule fois, sauf consentement exprès de leur part. Elles seront conservées sur les serveurs du groupe Inovalis-Advenis situés dans l'Union européenne, et supprimées si le Filleul ne souhaite plus être sollicité. Elles pourront être conservées trois ans si le Filleul donne son accord, et cinq ans après la fin de la relation d'affaires pour un client. Le Parrain et le Filleul disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et d'effacement des données personnelles les concernant ainsi qu'un droit, d'opposition et de limitation des traitements des données personnelles les concernant qu'ils peuvent exercer en contactant ADVENIS GESTION PRIVÉE à l'adresse Advenis Gestion Privée – DPO, 51TER rue de Saint Cyr, 69009 Lyon ou par mail : dpoadvenis@advenis.com, en spécifiant les éléments nécessaires à sa prise en compte. (cf. article 6 des conditions générales).

Conditions générales

3.1 Montant de la prime de parrainage

Le Parrain et le Filleul bénéficieront d'une prime de parrainage variable en fonction de la nature du premier des produits ou services souscrits par le Filleul après le parrainage et/ou du montant de la première souscription auprès d'Advenis Gestion Privée et selon le tableau ci-dessous :

Produit définitivement souscrit par le « Filleul »	Prime du Parrain	Prime du Filleul
Immobilier ancien ou neuf	500 € en chèques cadeaux	80 € en chèques cadeaux
Souscription au capital d'une SCPI avec frais pour un montant supérieur ou égal à 20 000 € (nominal + prime d'émission)	300 € en chèques cadeaux	180 € en chèques cadeaux
Ouverture d'un compte-titres, d'un PEA, ou adhésion à un contrat d'assurance-vie ou à un plan d'épargne retraite (PER), avec un versement initial d'un minimum de 20 000 € et avec 2 % de droits d'entrée minimum	80 € en chèques cadeaux	50 € en chèques cadeaux
Souscription au capital d'une SCPI avec frais pour un montant supérieur ou égal à 5 000 €, accompagné de 200 €/mois minimum de versements programmées sur 12 mois	180 € en chèques cadeaux	150 € en chèques cadeaux
Souscription au capital d'une SCPI sans frais pour un montant supérieur ou égal à 10 000 € ou un versement initial de 5 000 €, accompagné de 50 €/mois minimum de versements programmés sur 12 mois	180 € en chèques cadeaux	150 € en chèques cadeaux
Souscription d'un contrat d'assurance-vie ou plan d'épargne retraite (PER) avec 2 % de droits d'entrée minimum et un versement initial minimum de 5 000 € et programmé de 150 € sur au moins 12 mois glissants (à condition que le Parrain ne soit pas éligible à une prime de 80 € telle que prévue sur la ligne ci-dessus)	80 € en chèques cadeaux	50 € en chèques cadeaux

Offre parraiange spéciale anniversaire pour les SCPI - Jusqu'au 31 décembre 2025, bénéficiez d'une prime supplémentaire de 100 € en bons cadeaux pour le Parrain et pour le Filleul, pour souscription à l'une de nos 3 SCPI. Aucune compensation en espèces ne pourra être versée au Parrain et au Filleul. Le programme de parrainage est incompatible avec d'autres opérations de promotion valables jusqu'au 31 décembre 2025.

Limitation du montant des primes de parrainage :

Un même Parrain ne pourra percevoir, dans le cadre de l'opération de parrainage objet des présentes conditions générales, que des chèques cadeaux dématérialisés pour un montant global limité à 1 500 €. En cas de dépassement de ce montant par la réalisation des souscriptions éligibles par ses Filleuls, le Parrain est informé qu'il ne percevra aucun chèque-cadeau portant le montant cumulé des chèques-cadeaux qu'il aura perçus au-delà de 1 500 €. En tout état de cause, le Parrain reconnaît et accepte que le montant perçu ne représente pas un revenu, reste ponctuel et déclare que ce montant est peu significatif au regard de ses revenus annuels.

3.2 Modalités de remise des primes

Dès que le Parrain réalise un parrainage lui permettant d'accéder à l'attribution d'un chèque-cadeau dématérialisé, le Parrain est informé par le Conseiller Advenis Gestion Privée dans les plus brefs délais. Les chèques cadeaux dématérialisés sont envoyés aux filleuls et parrains par mail dans les plus brefs délais suivant la validation définitive de la souscription donnant droit à la remise de la prime de parrainage. Le chèque-cadeau prend la forme de chèque dématérialisé, sécables et à utiliser depuis la plateforme Gladly : convertissez-les sur les enseignes de votre choix grâce au catalogue de plus de 800 enseignes partenaires, générez votre carte cadeau du montant souhaité, à l'euro près ou utilisez votre carte en magasin ou directement en ligne sur le site du partenaire. Les chèques cadeaux sont valables 1 an. L'utilisation du chèque-cadeau est soumise aux conditions consultables à l'adresse <https://www.gladly.com/conditions-generales-utilisation>.

Article 4 – Modifications des conditions générales

Les présentes Conditions Générales pourront faire l'objet de modifications de la part d'Advenis Gestion Privée. Advenis Gestion Privée tiendra le Parrain et le Filleul informé de toute modification – notamment quant au montant de la prime de parrainage, qui peut être modifiée à tout moment.

Communication à caractère publicitaire émise par Advenis Gestion Privée, une marque d'Advenis Wealth Management, 12 rue Médéric, 75017 Paris - SAS au capital de 325 230 € - RCS Paris 431 974 963 - Code APE 6622Z – TVA Intracommunautaire FR51431974963 - Intermédiaire en assurance, Conseil en investissements financiers, Intermédiaire en opérations de banques, immatriculée auprès de l'Orias : n° 07003610. Garantie financière et RCP conformes au Code des Assurances et au Code monétaire et financier - Transaction sur immeubles et fonds de commerce - Carte professionnelle n° CPI 7501 2016 000 014 284 délivrée par la Chambre de commerce et de l'Industrie de Paris. Non détention de fonds - Garantie Financière de 110 000 € et RCP auprès de MMA IARD, 160 rue Henri Champion, 72030 Le Mans cedex 09.

Article 5 – Données personnelles

Advenis Gestion Privée regroupe, dans ses fichiers, des données à caractère personnel du Parrain et du Filleul. Advenis Gestion Privée traite ces fichiers conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données pour les besoins du programme de parrainage, objet des présentes conditions générales. Les dispositions relatives à la protection des données personnelles issues des conditions générales de vente de l'offre à laquelle le Parrain éligible et le Filleul éligible ont souscrit, sont pleinement applicables. Le Parrain éligible et le Filleul éligible disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et d'effacement des données personnelles les concernant ainsi qu'un droit, d'opposition et de limitation des traitements des données personnelles les concernant qu'ils peuvent exercer en contactant Advenis Gestion Privée à l'adresse Advenis Gestion Privée, 51, Ter rue de Saint Cyr, 69009 Lyon ou par e-mail : dpoadvenis@advenis.com, en spécifiant les éléments nécessaires à sa prise en compte.

Article 6 – Signature électronique

Le Parrain et le Filleul sont informés et consentent à ce que leurs données personnelles fassent l'objet d'un traitement par un prestataire de services de confiance qualifié au sens du règlement européen « eIDAS » ; ce traitement a pour finalité la mise en œuvre de la signature électronique du formulaire de parrainage.

Le Parrain accepte de recevoir le formulaire de parrainage par voie électronique, au format PDF, via le service offert par le prestataire externe DOCUSIGN FRANCE à son adresse e-mail personnelle communiquée à Advenis Gestion Privée.

Le Parrain s'engage à utiliser personnellement le code d'identification unique reçu par sms afin de signer électroniquement le formulaire de parrainage.

En cliquant sur le bouton signer, le Parrain attache définitivement sa signature électronique au formulaire de parrainage.

